### SCI MICHEL THOMAS

67 bd exelmans

## 75016 PARIS

mail : scimt@sfr.fr

Cabinet GERLOGE

Monsieur Gilles BEGUIN

2 rue Gounod

75017 PARIS

Sérignan, le 21 mars 2018

L.R.A.R. (1A 138 177 0814 4)

Cher Monsieur,

Conformément aux termes du bail commercial établi par votre Cabinet en date du 01 avril 2016, le loyer annuel de notre locataire SOARES Antoine SARL (RCS 478 396 096) est fixé à 8.400,00 € hors taxes à la date de signature; la révision de ce montant est fixé à la date anniversaire de la date d'effet du bail.

Le Bailleur s'est engagé à assujettir le loyer à la TVA et le Preneur s'engage à acquitter la TVA au taux légal en vigueur en sus du loyer.

Après étude du compte de notre locataire, nous constatons que le loyer appelé et réglé sont inférieurs de 20% par rapport au montant exigible depuis la date d'effet du bail.

Il en est de même pour le contrat de location d'emplacement de parking à effet du 12 septembre 2016.

Nous vous demandons d'intervenir auprès de notre locataire pour procéder, dès réception de la présente, à la régularisation des montants dûs.

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Thibault THOMAS

gérant